L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 21 JUILLET 1880. 53me Année

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
MERCREDI 21 JUILLET 1880.

Entered at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

POUR PRÉSIDENT :
WINFIELD SCOTT HANCOCK,
DE LA PENNSYLVANIE.

POUR VICE PRÉSIDENT :
WILLIAM H. ENGLISH,
DE L'INDIANA.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par le shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, grand nombre de propriétés avec bâtisses et améliorations, sises dans les différentes parties de la ville et dont l'énumération serait trop longue, pour plus de détails voir aux annonces.

MM. Spear & Escoffey appellent respectueusement l'attention du public sur la vente à l'encan de beaux meubles, Bécarat, Bronzes, Glaces Pleyel et autres objets qui aura lieu JEUDI, 22 juillet, à 10 heures du matin précises, rue St Charles et Amélia. La maison est maintenant ouverte pour l'examen des meubles.

LE CANAL DU NICARAGUA.

Pour cette fois, nous ne doutons pas un instant que Grant ne soit parfaitement disposé à accepter l'offre de la présidence du canal du Nicaragua. Après son échec à la convention de Chicago, il n'a plus d'autre moyen de jouer encore un rôle dans le monde que de prêter son nom à une entreprise grandiose et qui fera nécessairement beaucoup d'honneur à ceux qui y auront concouru de quelque manière que ce soit. Par lui-même, Grant n'a pas de capitaux à donner ; il ne peut donner non plus ni conception, ni idée, ni science, mais il peut donner son nom qui vaut plus que tout cela, car ce nom inspirera confiance et suffira à lui seul pour faire trouver les capitaux demandés. Les promoteurs du canal disent aujourd'hui qu'il ne coûtera pas plus de 45 millions de piastres. Nous comptons, nous, qu'il en faudra le double pour mener à bonne fin pareille entreprise ; chacun des souscripteurs en sera convaincu aussi, mais nous croyons qu'une affaire de 90 millions ne peut décourager personne, et que la compagnie pourra les trouver assez promptement. Nous croyons du moins qu'ils trouvera d'emblée assez de mises de fonds pour se mettre à l'œuvre et pour compter que l'enthousiasme créé par les travaux, à mesure qu'ils s'exécuteront, lui vaudra le reste.

Les journaux américains s'amusent quelquefois à faire la liste des millionnaires de New York, et dans cette liste nous voyons que cette ville seule en a beaucoup plus qu'il ne faut pour subvenir sans se gêner aux frais d'exécution du canal. La dixième partie seulement des millions que nous voyons figurer dans ces tableaux y suffirait, et d'après les dernières nouvelles, la compagnie pourrait compter sur bien d'autres ressources. L'Europe, surtout l'Angleterre, serait disposée à coopérer pour une bonne part. L'Angleterre, préfère aussi le canal du Nicaragua à celui de Panama et, le nom de Grant aidant, il n'est pas trop permis de douter de l'empressement des souscripteurs.

Mais les capitaux anglais ne sont pas les seuls que la compagnie fasse entrer dans ses supputations financières ; elle espère aussi avoir beaucoup de capitaux français, attirés de ce côté par une perspective de revenu que ne peut offrir l'entreprise de Panama à cause des frais énormes qu'elle consentait. La compagnie américaine est soutenue par un ingénieur français qui a fait du tracé du canal dans le Nicaragua une étude particulière, et qui compte étendre le niveau du lac de ce nom au plus grand voisinage possible des deux océans. M. A. Blanchet, c'est le nom de ce français, a passé quinze ans à examiner la grande question d'un canal maritime à travers l'Amérique Centrale. Il a visité trois fois le Nicaragua, et en 1879 il obtint, dans l'intérêt d'une compagnie française influente, du gouvernement de ce pays, une concession que le Sénat refusa de confirmer. Par l'entremise de M. Blanchet, les deux compagnies feront probablement fusion, et l'objet en vue, la concession, n'éprouvera plus la moindre difficulté.

Il est évident que la foi du Nicaragua est dans le gouvernement des Etats-Unis et qu'il lui accordera volontiers ce qu'il pourrait refuser à d'autres gouvernements. Avec une compagnie américaine, ayant à sa tête le général Grant, tout paraît possible aux petites républiques de l'Amérique Centrale, tandis que tout leur paraît douteux avec une compagnie européenne, travaillant loin de son siége, sans l'appui visible de son gouvernement. Quand M. de Lesseps entreprit sa grande affaire du Canal de Suez, il était appuyé par l'empire français, qui était alors à l'apogée de sa force et de sa puissance. Aujourd'hui, la République Française n'exerce pas au dehors le même prestige, et elle est trop absorbée à l'intérieur par des intérêts politiques pour prêter une attention bien vive à une entreprise lointaine qui ne saisit pas l'esprit des masses et ne les passionne pas.

Ici, c'est le contraire. Le peuple tout entier des Etats-Unis s'associerait moralement à l'entreprise du canal du Nicaragua. Cette entreprise serait préconisée et acclamée partout, et l'on en parlerait comme on a parlé de la Californie et de la fameuse baie de San Francisco après la découverte de l'or dans ce pays. Des lignes de vapeurs s'établiraient immédiatement entre les bouches du San Juan et les divers ports des Etats-Unis, et des milliers d'ouvriers demanderaient à être inscrits dans les listes de travailleurs de la compagnie. Sans nul doute, les progrès de l'œuvre seraient rapides, et nous croyons sérieusement qu'il ne faudrait pas plus de cinq ans pour l'accomplir.

Ce M. Blanchet, dont le nom commence à faire du bruit dans le monde industriel, est en directe opposition avec les plans de M. de Lesseps. Il considère le projet de Panama comme étant d'une exécution impossible, à cause des immenses frais qu'il coûterait, et du caractère meurtrier de travail, la fièvre de chagres, selon lui, devant enlever des milliers de journaliers. Il n'admet pas non plus une possibilité d'exécution en vue d'un profit raisonnable. A supposer que l'entreprise de Panama soit possible, il en porte les frais à $400,000,000, avec un revenu de 8 à 10 millions de piastres par an. Sous les conditions de l'arrangement actuel, le canal du Nicaragua, dit M. Blanchet, ne coûtera pas plus de 45 millions et le revenu sera aussi considérable que s'il était construit par la voie de Panama." Nous croyons même qu'il serait plus grand, parce que par cette ligne, le transport du fret de New York à San Francisco exigerait cinq jours, économie de temps et de frais fort recommandable.

Il paraît aussi que les bâtiments à voiles éprouveraient de grandes difficultés pour approcher de Chagres où expirent les vents alisés, tandis qu'ils sont vigoureux à quelques degrés de plus vers le Nord, et que la navigation pour entrer dans le San Juan est des plus faciles et des plus rapides pour toute espèce de navires. Nous ignorons, quant à nous, si ces différences sont bien réelles.

On dit encore qu'on entreprait dans le Canal de Panama par le neuvième degré et qu'on en sortirait par le septième, zone où les navires débouquant dans la mer Pacifique y seraient accueillis par un calme plat, ce qui retarderait sérieusement leur voyage. Nous ignorons encore si ces observations reposent sur des faits bien établis, mais c'est à l'aide de toutes ces raisons que la compagnie de fusion ou plutôt la compagnie américaine espère avoir l'appui des capitaux européens et même des capitaux français. L'affaire ne tient pas à cela du reste, les capitaux américains, doivent suffire, selon nous, à la construction du Canal du Nicaragua, et il est à croire que le nom de Grant sera assez puissant pour les assurer à la compagnie.

Une chose est certaine : Tous les partis aux Etats-Unis favorisent l'entreprise du Nicaragua, Hancock comme Hayes, et les démocrates comme les républicains du Congrès. Les promoteurs du canal interocéanique par la voie du Nicaragua, sont très nombreux et nous citerons, entre autres, comme faisant partie de la compagnie, l'amiral Ammen, l'ingénieur Menocal de la marine des Etats-Unis ; Geo. A. Butler, président de la première banque nationale de New York ; U. S. Grant jr ; D. O. Mills, président de la banque de Californie ; W. H. Barnum, du Connecticut ; le Dr Geo. B. Loring, de Boston ; Levy P. Morton, de New York ; Geo. W. Riggs, banquier, de Washington ; H. J. Jewett, président du chemin de fer de l'Erie ; M. Seligman, de New-York, et l'ex-secrétaire du trésor, B. H. Bristow. Tous ces hommes sont puissants dans les affaires de finance et tous visent à l'entreprise du Nicaragua comme à celle qui promet l'exécution la plus prompte et le plus grand revenu.

Nous ajouterons à ces renseignements, pour ne plus revenir à ce sujet, jusqu'à nouvel ordre, que le capitaine Phelps, ex-commissaire du District de Colombie, envoyé en France, dans l'intérêt du canal du Nicaragua, doit revenir incessamment avec des nouvelles très encourageantes. On dit qu'il a été très heureux dans ses démarches, et qu'à son retour la compagnie s'organisera définitivement. La lettre écrite par Grant en faveur du projet du canal par le Nicaragua, a été envoyée à Paris pour l'information des capitalistes, et l'on espère obtenir d'eux de nombreuses et de fortes souscriptions.

Nous ne voyons pas la chose tout à fait ainsi, et nous croyons que des deux côtés on se fait illusion. M. de Lesseps compte sur des capitaux américains qu'il n'aura pas. Grant s'étant prononcé contre le canal de Panama ; et la compagnie américaine compte sur des capitaux français qu'elle n'aura pas, M. de Lesseps s'étant prononcé contre le canal du Nicaragua ; mais, ainsi que nous l'avons dit plus haut, la compagnie américaine aura des capitaux anglais, et à défaut de cette ressource, elle trouvera dans les Etats-Unis les fonds dont elle aura besoin. L'acceptation de la présidence de cette compagnie par Grant met le sceau au projet et assure l'exécution de l'entreprise.

Joaquin Viosca.—Hier, une longue procession de parents, d'amis et de connaissances, procession augmentée par les membres de l'Union Espagnole de bienfaisance mutuelle, les membres de la compagnie des Cazadores d'Orléans, les membres de la société de bienfaisance des Fils de la Louisiane et d'anciens membres de la société Portugaise, et par les orphelins de l'asile de Ste-Marie, accompagnait à leur dernière demeure les restes d'un homme vénéré et d'un bienfaiteur de l'humanité, les restes de Don Joaquin Viosca, mort la veille à l'âge de 84 ans. Le cortège était triste et recueilli, car tous ceux qui en faisaient partie sentaient que la communauté avait fait une perte immense, une perte pour ainsi dire irréparable. En effet, les hommes comme Viosca sont rares et ne se trouvent pas partout.

Né en Espagne, et venu ici à l'âge de 14 ans, Joaquin Viosca n'était plus sorti de la Nlle-Orléans, et pendant cette longue carrière, soit dans sa jeunesse, soit dans son âge mûr, soit dans sa vieillesse prolongée, nous ne croyons pas qu'il ait passé un seul jour sans faire un acte de charité, ou tout au moins sans faire acte de bon citoyen. Viosca s'était fait connaître parmi nous comme un véritable philanthrope, toujours dévoué à la mission qu'il s'était faite, et toujours prêt à soulager l'humanité dans ses souffrances. Les personnes qui lui survivent et les asiles d'orphelins qu'il a secourus si souvent, ne pourront jamais oublier ni sa bienveillance constante, ni son inépuisable générosité. L'année dernière on le vit, malgré les infirmités de l'âge, quêter encore une fois pour les orphelins, au cimetière St Louis, le jour de la Toussaint.

Viosca supposait, et il avait raison, que sa présence, qui faisait comme une des conditions indispensables de la solennité du jour, engagerait les visiteurs à faire des offrandes et, en effet, on ne les lui refusait pas, attention qu'on n'eut peut-être pas eue pour un autre. Viosca paraissait si heureux quand on grossissait de quelques pièces d'argent le menu qui se trouvait déjà dans son plateau ! Il remerciait tout le monde, et semblait dire : je vous demande quelque chose pour les orphelins, parce que je ne puis pas pourvoir moi-même à tous leurs besoins, mais si je le pouvais, je n'y manquerais pas, je ne vous demanderais rien et je ferais de la charité un monopole à mon usage.

Tel était Viosca; tel il fut jusqu'à sa mort. Sa vie, prolongée au-delà des bornes ordinaires, s'est écoulée tout entière dans l'accomplissement de bonnes œuvres, sans jamais en avoir été détourné par une vanité ou une faiblesse du monde. Viosca était étranger à ces sentiments. Il n'y sacrifiait jamais. Aussi la vénération dont il jouissait était-elle profonde, et pour ceux qui le connaissaient intimément le respect qu'ils professaient pour lui se changeait-il en admiration véritable. Ceux-là auraient voulu qu'on écrivît sur sa tombe :

" Don Joaquin Viosca, le prototype de la charité et de la philanthropie."

—Mémère, tout le monde admire l'élégance de mon pied, pourquoi ? —C'est probablement depuis que tu ne portes que la chaussure de l'ETOILE ROUGE.

—Pour l'édification de nos directeurs de théâtres.

Le doyen des *impresarii* italiens, le légendaire Jacovacci, l'ami de tous les grands artistes, de tous les auteurs modernes, a un sac de malices véritablement inépuisable.

Voici un tour de sa façon :

Les trois *prime donne* de l'Apollo, en signant leur contrat, avaient exigé que Jacovacci s'engageât à mettre leur nom le premier sur l'affiche, en vedette.

Tant que chacune d'elles a chanté seule, le directeur a tenu parole.

Mais voilà que, dans nous ne savons plus quel opéra, les trois chanteuses ont à figurer sur le même programme.

Comment faire ?.... Comment contenter à la fois les trois *prime donne* orgueilleuses ?

Bravement, Jacovacci, sans se déconcerter, a fait imprimer trois éditions différentes de l'affiche du spectacle. Sur chacune d'elles, le nom mis en vedette était différent. Puis, à chaque *prima donna*, il a fait envoyer l'affiche où son nom figurait le premier.

De la sorte, les chanteuses ont pu constater, toutes trois en même temps, qu'elles étaient en tête du *manifesto*.

Assemblée des contribuables.—On a lu hier soir, devant cette assemblée, l'opinion de l'ex-juge de la cour suprême, l'hon. R. H. Marr, sur l'affaire de taxe et des bons à prime. Le juge Marr, dont le ministère vient d'être engagé par l'association des contribuables, est d'avis que les taxes ne peuvent être levées qu'après l'assessement de 1880 et que le procès des bons à prime peut être repris en sous œuvre. C'est ce que nous n'avons jamais cessé de soutenir depuis l'arrêt de la cour suprême sur ces deux questions, et nous croyons avoir fait valoir des arguments invincibles en faveur de la thèse qui a été repoussée par la cour suprême à la majorité d'une voix seulement.

Nous sommes charmé d'avoir pour coadjuteur dans cette cause un jurisconsulte aussi éclairé que le juge Marr, et nous avons l'espoir d'un succès presque certain si l'affaire est poursuivie de nouveau devant les cours, avec l'énergie, la résolution et la persistance qu'un pareil litige commande et qu'exige un aussi grand intérêt. Nous reviendrons sur toutes ces questions et nous passerons en revue l'opinion motivée du juge Marr.

Entre Marseillais : Mon ser vé soul on ne peut plus heureux ; j ai trouvé une boutique ousqu'on me vend de la sausseure garantie pour six mois, et encor qu'y sont cousus, eh !

—Moi sé mieux trouvé, on me vend toute ma sausseure garantie A VIS, à l'ETOILE ROUGE.

Journaux et Revues.

Les journaux sont encore aujourd'hui encombrés par les fastidieuses anecdotes relatives à la dispersion des jésuites.

Nous continuerons à recueillir les appréciations les plus impartiales et les plus modérées, nos lecteurs connaissant d'avance les opinions de la presse extrême des deux côtés.

Les journaux modérés condamnent l'attitude des jésuites et les allures provocatrices de la manifestation organisée rue de Sèvres :

.... Ils eussent incontestablement montré plus de sagesse et même plus d'habileté, dit le *Journal des Débats*, en empêchant leurs amis du dehors de se livrer aux manifestations quelque peu théâtrales qui ont eu lieu ce matin, particulièrement à Paris. On doit croire en effet que leur influence sur leurs partisans laïques est assez considérable pour en obtenir plus de retenue et de prudence, et si quelques centaines de personnes se sont trouvées réunies ce matin dans la rue de Sèvres, c'est que probablement ils n'avaient pas essayé de les en détourner.

Il était également maladroit de caractériser l'alliance parfaite de la légitimité et des jésuites. Cette attitude ne profitera certainement ni aux uns ni aux autres ; elle pourrait nuire au clergé en général.

Le *Temps* apprécie la situation des diverses congrégations non autorisées. Il se demande quel effet les événements d'hier auront pu produire. Persisteront-elles dans l'intransigeance ?

Au *non possumus* qu'elles ont affirmé avec éclat jusqu'à ce jour, verront-nous succéder une politique plus conforme à la traditionnelle habileté des gens d'église ? Ces martyrs volontaires se transformeront-ils tout à coup en diplomates ? S'ils ne consultaient que leur intérêt, l'évolution ne serait pas douteuse. Il n'y a plus, à l'heure qu'il est, pour les associations religieuses, d'autre chance de salut. Après ce qui s'est passé hier, elles ne peuvent pas douter que la procédure qui a été appliquée aux jésuites leur sera infligée avec la même fermeté quand le moment en sera venu. Ne rien faire, c'est donc marcher au sacrifice sans espoir de s'y soustraire.

D'après notre confrère, les congrégations ont le tort de se laisser guider par des conseillers laïques plus fanatiques qu'éclairés.

De là viennent ces provocations à la résistance désespérée, au suicide. La politique se mêle de l'affaire et lui donne le caractère d'une lutte à outrance. La presse royaliste ne se cache pas pour souffler le feu.

Les congrégations comprendront-elles enfin qu'il est des amis dont l'excès de zèle est plus nuisible que l'inimitié de certains adversaires ? Nous le souhaitons sans oser l'espérer.

La Belgique vient de rompre les relations diplomatiques avec le Vatican. Voici un extrait de la note officielle publiée à ce sujet par le *Moniteur belge* :

Le gouvernement n'aurait pu décliner les ouvertures qui lui étaient faites pour le maintien d'une légation auprès du Vatican, sans s'exposer au reproche d'avoir négligé un moyen de servir efficacement les intérêts du pays.

Le gouvernement a tenté loyalement l'épreuve ; il a agi avec droiture et une entière franchise, dans un esprit modéré, unis ferme, en se proposant de chercher à pacifier les esprits.

Il a été obligé de reconnaître que ses efforts étaient infructueux, et que les rapports diplomatiques avec le Vatican ne pouvaient être continués sans compromettre sa dignité.

Par dépêche du 5 juin, M. le ministre des affaires étrangères a donné l'ordre à M. le baron d'Anethan de notifier à M. le cardinal Nina que la légation belge auprès du Saint-Siége était rappelée.

Le baron d'Anethan a immédiatement quitté Rome.

Le *Moniteur belge* publie plusieurs documents qui prouvent que le gouvernement belge connaissait les intentions secrètes du Vatican, même avant la publication de la lettre du cardinal de Malines à l'évêque de Tournai.

Le *Globe* fait remarquer que jusqu'à ces derniers temps l'Eglise française s'était montrée avant tout soucieuse de mériter son titre d'Eglise nationale. Les derniers événements semblent à notre confrère du centre gauche prouver qu'elle a renié ses traditions ;

Ce serait donc aujourd'hui pour la première fois, dans un siècle de tolérance et de liberté incontestables, où la douceur des mœurs prévaut partout, où les procédés gouvernementaux sont devenus indubitablement plus modérés que sous Philippe le Bel et sous Richelieu ; ce serait aujourd'hui pour la première fois que l'Eglise catholique de France opposerait au gouvernement national et au développement de la civilisation française une résistance implacable ?

C'est aujourd'hui, pour la première fois, qu'elle se montrerait invinciblement réfractaire aux modifications inévitables que subit notre histoire ?

C'est aujourd'hui, pour la première fois, qu'elle serait devenue incapable de s'adapter aux conditions du milieu social et du climat politique sous lequel elle est appelée à vivre ? Le symptôme serait extrêmement grave pour l'Eglise catholique de France.

S'il en était ainsi, on pourrait dire que ses jours sont comptés.

—Mous n'en avons pas fini avec les insectes nuisibles.

La *Molra*, journal russe, annonce la découverte d'un nouvel insecte destructeur des moissons.

Il s'agit du *cecidomya destructor*.

Vers la fin du siècle dernier, dit M. Lindemans dans un rapport à l'Académie agricole de Moscou, cet insecte a produit d'affreux ravages dans l'Amérique du Nord : au commencement du siècle actuel, il a dévasté les champs de l'Allemagne.

En Russie, c'est moi qui l'ai remarqué le premier, l'année passée, dans un district de Poltava.

Dans un rapport au ministre des domaines, j'ai signalé alors cet insecte comme un véritable fléau de l'économie rurale.

L'automne dernier j'ai reçu la nouvelle que le *cecidomya destructor* avait dévasté les champs du district du Bogorod, gouvernement de Toula. Ce printemps, l'espace sur lequel l'insecte exerce ses ravages est déjà beaucoup plus considérable, et d'après les données que j'ai recueillies, son influence néfaste s'est déjà fait sentir dans le district de Ranenbourg, gouvernement de Riazan, et dans celui de Mtsensk, gouvernement d'Orel.

Vu les désastres que peut causer la propagation du *cecidomya destructor*, il faudrait tâcher d'extirper le mal dans sa racine.

Les grandes ventes de l'ETOILE ROUGE font fureur : c'est le grand bon marché qu'on y trouve qui en est la cause.

L'ETOILE ROUGE le grand rendez-vous de toute la population, CHAUSSABLE !

L'affaire des Jésuites.

Aix, 1er juillet.

L'établissement des jésuites d'Aix a été évacué hier. Le commissaire de police trouva chaque membre de la congrégation renfermé dans sa cellule avec deux témoins. Ils déclarèrent qu'il ne cédaient qu'à la violence, mais ils sortirent sans résistance.

Plusieurs jésuites restèrent dans la ville. D'autres, accompagnés de jeunes gens des cercles catholiques, se dirigèrent vers la gare pour prendre le train de 9 heures.

En descendant le cours, ils furent hués et sifflés par divers groupes. A l'arrivée à la gare une altercation se produisit. Au retour, une collision eut lieu entre les jeunes gens des cercles catholiques et les membres de divers groupes. Des coups de canne furent échangés. Des personnes des deux partis prirent sous leur sauvegarde les jeunes gens catholiques, les conduisirent dans un café et arrêtèrent la rixe.

Antignac, 30 juin (dernière heure).

L'archevêque a répondu au préfet, en lui donnant l'assurance que, le soir même, il n'y aurait plus à l'archevêché un seul des jésuites recueillis par lui dans la matinée.

La tranquillité a été maintenue sans aucun déploiement de forces.

Marseille, 1er juillet.

Le *Sémaphore* assure qu'hier soir les délégués de plusieurs cercles républicains se sont présentés à la préfecture pour demander l'exécution entière des décrets du 29 mars.

Montpellier, 1er juillet.

Ce matin, devant le couvent des jésuites, quelques légitimistes ont salué l'arrivée de l'évêque de Montpellier par les cris de : Vive Monseigneur !

Un soldat, venu en curieux, a répondu par le cri de : Vive la République ! Une altercation a eu lieu.

La police est intervenue et a arrêté trois des plus exaltés parmi les légitimistes.

Les trois personnes arrêtées sont : MM. Triaire, avoué, de Massilian et un ouvrier boulanger.

Montpellier, 30 juin, soir.

Aucun membre des congrégations non autorisées n'a évacué les établissements. Au contraire, en prévision des mesures de dispersion, les carmes, les jésuites et les carmélites ont célébré hier soir des saluts solennels dans leurs chapelles, où s'étaient réunis beaucoup d'assistants qui y ont passé la nuit. L'évêque a passé la nuit chez les jésuites ; un grand vicaire chez les carmélites et M. Rodes-Bénavent, ancien sénateur de la droite, chez les carmes.

Quelques rassemblements paisibles s'étaient formés devant les maisons conventuelles. Les congréganistes avaient placé des vedettes à tous les coins de rue pour observer ceux qui se présentaient.

A cinq heures du matin les rassemblements, où des montrait beaucoup de prêtres séculiers, ont augmenté. L'agitation est restée très grande dans toute la ville.

Les décrets ne seront exécutés contre les jésuites que le 30 août parce que les maisons de prédication sont confondues avec les maisons d'enseignement.

On lit dans le *Progrès de Lyon* :

Les sœurs clotrées carmélites, dont l'établissement se trouve près de la Valette, se sont dispersées dans la journée d'hier.

On nous raconte qu'elles ont quitté Toulon en toilette de ville pour des destinations inconnues. Le sœur supérieure s'est retirée dans sa famille aux environs d'Hyères.

Voici ce qu'il faut faire.—Si réellement vous désirez faire une excursion agréable et à bon marché du bateau du Niagara, chemineau vous même le jour et le train pour le départ et le retour ; rendez-vous au bureau du grand chemin de fer Jackson, No 22 rue de Camp et M Sheldon vous en dira d'avantage. Pour le trajet aller et retour vingt deux dollars. Qu'un seul changement de voiture, donné pas de guide ni guide— all aboard

Les gens de toutes fortunes trouvent chaussure à l'ETOILE ROUGE.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré à la Cathédrale de Ste Marie Aigle, le JEUDI 22 du courant, à 9 heures du matin précises, pour le repos de l'âme de MAGDELEINE GORG, épouse de François Casanave, décédée le 13 juin 1879. Les parents et amis, ainsi que la famille de ce dernier sont priés, sans autre invitation, d'assister à ce départ de son mari François Casanave.

21 juil—2t

A tous ceux que cela concerne.

AVIS est par le présent donné à toutes personnes redevables à l'Etat pour Licences de toutes sortes, qu'il sera procédé à leur stricte mise en exécution contre les délinquants ; celles qui viveront avec la saisie et les frais doivent se présenter immédiatement pour règlement.

JAS D HOUSTON
Collecteur de Taxes d'Etat pour les districts extérieurs.

F. L. BOUNY.
Collecteur de Taxes d'Etat pour les districts intérieurs.

21 juil—au 2 aout incl.

Bureau du Bureau de Liquidation de la dette de la ville, chambre 2—Hôtel de ville — Nouvelle Orléans, 20 juillet 1880.—La dix neuvième distribution trimestrielle de séries remboursables de notre dette aura lieu à l'administration des Postes de la ville, SAMEDI 31 juillet 1880, à 10 heures du matin, heure à laquelle soixante séries seront tirées.

JOHN PHELPS.
Agissant comme président.
Bureau de Liquidation de la dette de ville.
21 juil—21 au 31

Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice—Lacerce et Versailles.—Les officiers et membres de cette association sont notifiés qu'une Assemblée Générale spéciale et extraordinaire de la société, aura lieu le SAMEDI, 24 juillet 1880, à 7 heures P. M., à la salle habituelle des réunions.

Ordre du jour :

Dispositions à prendre quant au Pique Nique annuel de la société et choix d'un local pour tenir les séances de la dite association.

Par ordre de

P D BROINES Président.
E. A TEYSOL, Secrétaire.
20juil—3T Mar J R

Bureau des Importeurs' Rondel Wagonnage Co., au coin des rues Conti et Peters —Nouvelle Orléans. 17 juil let 1880.—A une élection des directeurs de la dite compagnie tenue le 5 juillet 1880, les soussignés ont été élus, savoir :

EDWARD BERMUDEZ,
PETER R. MIDDLETON,
CHARLES T. DUGAZON,
LEON PERE,
HENRY TREMOULET.

Et à une réunion qui a eu lieu le 12 courant, pour l'organisation du conseil de direction, M. HENRI TREMOULET a été réélu président de la dite compagnie.

P. A. CONAND,
18 juil—3t Secrétaire.

Bureau de l'Inspecteur — Service d'inspection du Bureau National de Santé—Les voyageurs de la Nouvelle-Orléans par les Etats du Mississippi et du Tennessee peuvent avoir des certificats, conformément aux ordonnances des Bureaux de santé des dits Etats, en s'adressant à tout médecin attitré de cette ville. Des blancs seront fournis à ces médecins s'ils veulent s'adresser au secrétaire du Bureau de santé de la Louisiane, Maison d'Etat, Nouvelle-Orléans.

C. A. RICE, D. M.,
Inspecteur du Bureau National de Santé.
18juil—3t

AVIS — Bureau de la compagnie d'Assurance du Peuple de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 17 juillet 1880.—L'élection annuelle des directeurs de cette compagnie aura lieu MARDI, 27 juillet, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au bureau de la compagnie, No 10 rue Carondelet.

P. M. SCHMEDIAU,
17 juillet—10f. Secrétaire.

Bureau du Nouveau Jockey Club de la Louisiane, No 104 rue Canal, Nlle Orléans, 12 juillet 1880.—Les Fair Grounds à louer pour Pique Niques, etc. Privilège de roulage sur la voie, cinq piastres pour le reste de la présente année.

Les Ailles d'orphelins et les institutions de charité peuvent avoir gratis l'usage des Fair Grounds pour pique-niques.

G. W. NOTT,
13 juil—3 m Secrétaire Trésorier.

Banque de Pompie de la Nlle-Orléans—Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1880.—Un dividende semi-annuel de QUATRE POUR CENT sera payé aux actionnaires de cette banque à partir de LUNDI, 5 du courant.

M. LANDRY,
1er juil— Caissier.

Quelques jours de délai de plus pour payer les taxes.

Département des Finances,
Hôtel de Ville
Nouvelle-Orléans, 1 juillet 1880.

Comme il a été impossible de répondre à tous les contribuables qui se sont présentés à cause de l'immense foule, le contrôleur a différé les taxes de ville de 1880 sans intérêt ou aucune pénalité jusqu'à nouvel ordre. Il est à espérer que tous profiteront de ce délai pour payer dans la première semaine de juillet. Sous aucune circonstance, il ne sera étendu au delà du 15 juillet.

ALF. H. ISAACSON,
Administrateur des finances.

BOUCHONS
S. PABLO,
45 rue Decatur, entre Bienville et Bouane.

Agent pour W. ARMSTRONG BROS & CO. Pittsburg, Pa., manufacturiers.

Un très grand assortiment toujours en mains à vendre aux prix de fabrique. Il solliciie un ordre. Toutes les marchandises seront livrées aux parties de la fabrique sans frais de fret et de charroie. 21 juil—1m

Dissolution de Société.

D'UN commun accord, la société existant sous la raison de MENDES & KERNION, 13 rue Bourbon, est ce jour dissoute. M KERNION continuera les affaires de l'ancienne maison et signera pour elle au No 23 de la même rue.

E. MENDES
G. L. KERNION.

Nlle-Orléans, 15 juillet 1880.

Relativement à l'avis précédent, le soussigné recommande avec plaisir M. G. L. KERNION au patronage de ses nombreux amis.

E. MENDES

Nlle-Orléans, 15 juillet 1880. 20 juil—2t

AVIS.

LA mort de notre cher W. P. CONVERSE, JR., ne changera en rien nos affaires. M. E. K. CONVERSE représente les intérêts de son neveu décédé.

W. P. CONVERSE, JR., & CO.

Nouvelle-Orléans, 20 juillet 1880.
20 juil—7t

Avis.

EN dépit de toutes rumeurs contraires, l'association de la Distillerie de MM Mohr, Mohr & Cie, dans la période du 10 courant, ne sera pas dissoute. Dans l'impossibilité de remplir promptement toutes les commandes comme par le passé, attendu que la cent ou la bonne fortune de louer temporairement une distillerie en excellent état et moins travail depuis quelque temps. Remerciant nos amis des regrets sympathiques qu'ils ont exprimés à l'occasion de notre malheur et des faveurs qu'ils nous ont toujours prodiguées, nous sollicitons sincèrement la continuation de leur patronage et leur promettons toute notre attention comme anciennement.

E. A. HOLT, Agent de
MOHR, MOHR & CIE,
Cincinnati, Ohio
20juil 3t

PATURAGE.

L'HABITATION ECLIPSE, touchant aux Abattoirs Crescent City paradée St Bernard—pâturages à des conditions itinéraires ; nulle chevaux et vaches ; 1 taureau Jersey ; pour saillir parmi les vaches jusqu'au saillir ; Vaches laitières achetées et vendues.

L. E. LEBEAU
20juil—6t

DEMANDE,

DEUX CHASSEURS DE CIGARES sont demandés à la fabrique de Cigares située rue Carondelet Nos 72 et 74, pour ceux qui seront de bons ouvriers. Ils seront de l'ouvrage constant.

S. LEVY.
20juil—3t

LA METROPOLE,
Compagnie d'Assurance de Paris, France.

Le placement du capital et de l'excédant de cette Compagnie se fait entièrement en BONS DES ETATS-UNIS, EN OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS, et en obligations de chemins de fer garanties par le gouvernement français.

Capital payé intégralement $1,000,000
Actif en argent le 31 déc. 1879 ..... 1,149,810 14
Avec la garantie additionnelle au prorata des primes et polices de la responsabilité des actionnaires 3,000,000

A commencé ses opérations aux Etats Unis le 11 novembre 1879.

Exposé de la succursale des ETATS-UNIS,
Le 31 décembre 1879.

ACTIF

Bons 4 0/0 des Etats Unis déposés entre les mains du Trésorier de l'Etat du Maine	$206,000 00
Dû pour intérêt (Argent entre les mains du Trésorier d'Etat)	2,000 00
Argent déposé en Banque	19,219 15
Argent sur bureau	65 59
Primes non payées	25,906 55
Total	$253,191 29

PASSIF.

Pertes non payées en cours de règlement	$5,575 00
Réserve pour réassurance	20,889 53
Dû pour commissions et toutes autres obligations	8,865 23
Surplus net aux Etats-Unis, en sus de toutes obligations	219,861 47
	$253,191 29

Nous sommes prêts à émettre des polices d'assurance de la compagnie ci dessus aux conditions les plus avantageuses. Nous livrons des polices sur maisons pour 3 et 5 ans à 3 et 3 taux annuels.

PHELON & RANDALL, agents
47 rue Carondelet.
4 juillet—1 m. N le Orléans.

Réduction de Prix.

POUR répondre à la pénurie générale, suite de la fièvre des affaires, j'ai l'honneur d'annoncer que, à partir de ce jour, je réduis considérablement le prix de ma Moutarde, si avantageusement connue pour la guérison de nombreuses maladies. Les désordres de l'estomac et des intestins, ainsi que les affections qui en découlent, résistent rarement à l'emploi quotidien et prolongé de ma Moutarde. Cette liqueur est en plus un préservatif puissant des diffrentes fièvres de la saison chaude, lesquelles ne sont en définitive que l'absorption d'animalcules plus ou moins microscopiques.

DE TESTUT
21 rue Toulouse.
6 juil—1 m

FRANTZ & OPITZ,
Successeurs de A. BONNET & Cie.
Montres, bijouterie.
65 rue Royale,
Entre Bienville et Conti
Nlle-Orléans.
BIJOUTERIE
ET MONTURE DE
DIAMANTS.
DIAMANTS.
N.B.—Achetons toute de bijouterie plaquée.
Tout—1an DM-V

B. TREMOULET,
7.....RUE DECATUR.....7
Vis-à-vis de la Poste.
SPÉCIALITÉ.
VINS DU MÉDOC
—ET DE—
SAUTERNES.
Le plus joli Choix sur place, depuis le BON ORDINAIRE JUSQU'AU
Vins de Grands Crûs Classés,
Fûts et Caisses d'Origine.
—AUSSI—
Vins d'Espagne, Champagnes, Madère, Sherry, Porto, Bourgognes, Cognacs, Whiskies, Rhums, Liqueurs de toutes sortes, Bitters, Vermouth, Absinthe, Kirsch, Etc.
HUILE D'OLIVE CHOIX.
Vinaigre de Vin Blanc, Petits Pois, Champignons, Sardines, Cerises et Fruits à l'Eau-de-vie.
VINS DE CALIFORNIE.
Attention toute particulière donnée à la CLIENTÈLE DE FAMILLE.
ETABLISSEMENT DE DETAIL, RUE DECATUR, No 7.
Marchandises d'importation livrées directement de la Douane. 30juin—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après 16 rues Bernard l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de patente certifiée.

POUR LA CAMPAGNE
SANS EMPORTER DE LA CHAUSSURE DE L'ETOILE ROUGE
Coin Canal & Baronne.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
—DU—
CROISSANT,
(CRESCENT INSURANCE CO.)
67 et 69. Rue du Camp.
NOUVELLE ORLEANS
Organisée en 1849—Réorganisée en 1869.
CAPITAL EN ARGENT $400,000
Sollicite des
Risques d'Incendie, de Rivière et de Marine.

W. R LYMAN ..... Président
S. S. NEWMAN ..... Vice-Président
CHAS. E. RICE ..... Secrétaire

Directeurs :

Samuel B. Newman, Thomas A. Adams, Joseph Bowling, J. Herzskeim, Geo. W. Santeel, P. E. Montague, Reuben G. Bush, Edward